

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE FONDEMENTS ET MÉCANISMES D'ASSURANCE

Décrypter la responsabilité qui pèse sur les constructeurs et assimiler le fonctionnement de l'assurance décennale



VENUS CONSULTING

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser les mécanismes de l'assurance de responsabilité des constructeurs

Tarif à partir de 1400 € HT

PUBLIC

Tout collaborateur gestionnaire de l'assurance de responsabilité civile décennale, tout intermédiaires d'assurance

PRÉREQUIS

Aucun

FORMATEURS

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance constructeur, formateur expert de Venus Consulting.

PROGRAMME

1 - LE CONTEXTE JURIDIQUE

- Droit de la construction
- Régime de responsabilité des constructeurs
- Régime d'assurance des constructeurs

2 - L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION : ÉTAPES ET INTERVENANTS

- Phases du chantier
- Études préalables
- Permis de construire
- Réception des travaux
- Distinction entre les différents intervenants : maître d'ouvrage, concepteur, réalisateur, fabricants, sous-traitants...

3 - LA RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS

- Régime spécifique de la responsabilité des constructeurs
- Principes juridiques
- Régime de responsabilité propre à chaque constructeur
- Régime de responsabilité de droit commun
- Responsabilité contractuelle et extracontractuelle

4 - LA RESPONSABILITÉ DES SOUS-TRAITANTS ET DES FABRICANTS

- Responsabilité des sous-traitants
- À l'égard de l'entreprise principale / du maître d'ouvrage
- Responsabilité des fabricants

5 - L'ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

- Assurance obligatoire
- Types d'ouvrages concernés
- Personnes assujetties à l'obligation d'assurance
- Objet et montant de la garantie
- Formation du contrat
- Indemnisation
- Exclusions
- Assurances et garanties facultatives

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation